#### AR PREFECTURE

082-218201127-20210527-CM20210527\_01-DE

Regu le 31/05/2021

# DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 27 mai (27/05/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 21 mai, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

## **ETAIENT PRESENTS:**

M. Romain LOPEZ, Maire,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, Adjoints,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Robert DUPARC, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, Conseillers Municipaux.

### **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Robert POMAREDE (représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Georges SEGARD (représenté par Monsieur le Maire), Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Soufiane ACHCHTOUI (représenté par Monsieur Philippe LERMINEZ), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), M. Franck BOUSQUET (représenté par Madame Estelle HEMMAMI), Conseillers Municipaux.

Madame SCHATTEL est nommée secrétaire de séance.

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

01 - 27 mai 2021

1. Avis sur le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information du Demandeur (PPGDID)

Rapporteur: Madame MATALA.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n°2017-86 du 27 Janvier 2017,

AR PREFECTURE

082-218201127-20210527-CM20210527\_01-DE Regu le 31/05/2021

Vu l'article R.442-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant la nécessité d'approuver le PPGDID avant le 15 juin 2021.

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

**APPROUVE** le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information du demandeur,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes.

Pour copie conforme

Moissac le 28 mai 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :